

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

19 avril 2023

Lors de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi dix-neuvième jour du mois d'avril deux mille vingt-trois (19-04-2023) à compter de dix-neuf heures (19 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire d'Hérrouxville
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle;
- Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles;
- Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives;
- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet et madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière, est aussi présente.

1. Ouverture de la séance

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 19 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

Re 23-04-68

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2023;
4. Adoption des comptes à payer;
5. Correspondance;
6. Confirmation d'embauche pour le poste de technicien en évaluation foncière (résidentiel);
7. Confirmation d'embauche pour le poste de technicien/dessinateur en génie civil;
8. Autorisation d'ouverture de poste pour l'embauche d'un candidat à la profession d'ingénieur en génie civil;
9. Autorisation d'ouverture de poste pour l'embauche d'un conseiller aux entreprises en communication-marketing;
10. Participation à une formation sur la négociation collective;
11. Fonds Régions et Ruralité (FRR) :

- a) Volet 2 – Soutien à la Compétence de développement local et régional:
 - i. Approbation des recommandations du Comité technique;
 - ii. Autorisation de signer une entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT 22-25);
 - iii. Participation financière au projet de Développement Mauricie sur le déploiement d'une stratégie de marketing pour la Mauricie;
- b) Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale :
 - i. Axe Vitalisation :
 - 11.b.i.1. Approbation des recommandations du Comité de vitalisation;
 - 11.b.i.2. Adoption de la reddition de compte;
 - ii. Axe Coopération intermunicipale :
 - 11.b.ii.1. Dépôt d'un projet d'un centre de formation pour pompiers;
 - 11.b.ii.2. Achat d'un équipement de voirie commun;
- 12. Approbation des recommandations du Comité d'investissement commun;
- 13. Partenaires du développement de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire en Mauricie (PDAAM) : Autorisation de déposer une demande d'aide financière pour un projet agroalimentaire;
- 14. Autorisation de dépôt d'un dossier de candidature — Reconnaissance à titre de MRC amie des enfants (MAE);
- 15. Achat d'une carte mémoire pour le système téléphonique;
- 16. Achat d'une licence supplémentaire MegaEval de PG Solutions;
- 17. Modification du calendrier des séances;
- 18. Adoption du rapport annuel du schéma de couverture de risques en incendie;
- 19. Approbation des modifications au plan conjoint de gestion des matières résiduelles;
- 20. Avis de la MRC de Mékinac sur une demande de la municipalité d'Hérouxville sur son écocentre;
- 21. Avis de conformité de règlements :
 - a) Règlement de construction numéro 008-UR-2023 de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac;
 - b) Règlement de démolition numéro 006-UR-2023 de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac;
 - c) Règlement de démolition numéro 2023-593 de la municipalité de Lac-aux-Sables;
 - d) Règlement de démolition numéro 2023-02 de la municipalité de Trois-Rives;
- 22. Autorisation de procéder à un appel d'offres pour des travaux de prolongement de chemin dans le parc industriel régional;
- 23. Prolongement de la réservation d'un terrain dans le parc industriel régional;
- 24. Demande d'aide financière au programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour un pont dans les Territoires non organisés;
- 25. Demande d'aide financière au programme de financement de la restauration des traverses des cours d'eau pour un pont dans les Territoires non organisés;
- 26. Varia :
 - a) Adoption du second projet du règlement 2023-188;

- b) Appui à la municipalité de Grandes-Piles : Réfection de la Marina;
- c) Appui à la MRC de Maskinongé : Demande de suspension temporaire de l'octroi de nouveaux titres miniers;

27. Questions de l'assemblée;

28. Levée de l'assemblée.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 mars 2023

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 15 mars 2023 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2023.

4. Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation

Deux (2) listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

<u>Rémunération des employés (es) (6 semaines)</u>	<u>169 685.40</u>
<u>Déplacement des employés (es)</u>	<u>2 366.28</u>

Fournisseurs de biens et services

Telus Mobilité	208.02
Telus Québec	406.75
Télécommunications Xittel inc.	655.51
Hydro-Québec	1 462.35
Distribut'eau Plus	156.00
Servitech	6 738.82
Desjardins Frais de paie	784.33
Desjardins assurances collectives	11 235.00
Energycycle	144 411.62
Hygiène Nancy Duval	1 375.00
Québec municipal	310.43
Solidcad	5 064.64
Direction de la Gestion de l'information foncière	275.00
Solutions informatiques Inso	287.44
GSC Communication	91.98
Xerox	104.03
Brûlerie Mékinoise	136.00
Christian Thibault	914.05

Fournitures de bureau Denis	393.44
Centre de services scolaire de l'Énergie	5 538.47
Centre bureautique Mauricie	470.88
Savonnerie BL	51.46
Retraite Québec	118.82
Androïde	302.33
Club de golf Saint-Rémi	1 724.63
Cansel équipements d'arpentage	280.43
Icimédias	2 236.27
UPA Mauricie	316.18
Remboursement compensation collecte sélective :	
Municipalité de Grandes-Piles	7 136.00
Municipalité de Hérouxville	21 313.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	20 705.00
Municipalité de Saint-Adelphe	15 297.00
Municipalité de Ste-Thècle	39 075.00
Municipalité de St-Roch-de-Mékinac	4 928.00
Municipalité de Trois-Rives	6 096.00
Municipalité de St-Séverin	13 457.00
Ville de St-Tite	58 885.00
Total fournisseurs : <u>372 941.88</u>	

Programme de rénovation de l'habitat

Service d'aide à l'habitation	8 607.02
Total Rénovation de l'habitat : <u>8 607.02</u>	

Service développement économique

Érablière chez Angelo & Anita	100.00
Lignée RR2	103.47
Bienvenue chez nous	104.00
Total SDE : <u>307.47</u>	

Espace Mékinac

Meubles Jacob	3 492.06
Attractif	12 286.23
9149-7818 Québec Inc.	3 449.25
Total Espace Mékinac : <u>19 227.54</u>	

Fonds Régions et Ruralité (FRR) - volet 2

Municipalité de Hérouxville FRR-L-21-09	24 000.00
9389-5902 Québec Inc. (Usinage RS)	3 125.00
Total FRR2 :	<u>27 125.00</u>

Fonds Régions et Ruralité (FRR) - volet 4

Coop de solidarité de Mékinac	11 286.00
Maison des familles	18 266.00
Total FRR4 :	<u>29 552.00</u>

Activité de loisir/culture

Municipalité de Saint-Adelphe	561.00
Escouade Indépendanse	344.92
Chambre de commerce de Mékinac	350.00
Total Loisir/Culture :	<u>1 255.92</u>

Accueil et nouveaux arrivants

Boulangerie Germain	91.98
Développement Mauricie	750.00
Total Accueil :	<u>841.98</u>

Cour municipale

Purolator	77.98
Juge Sylvain Beaugard	1 913.62
Denis Carpentier	100.00
Ministre des finances	9 940.00
PG Solutions	3 082.77
Thomson reuters	453.60
Remb amende 806492581	100.98
Lambert Therrien avocats	1 350.96
Icimédias	646.16
Total Cour municipale :	<u>17 666.07</u>

Baux de villégiature

Harnois Énergies	117.62
Remb client 0011 37 6405	50.00

DV Autos	119.71
Ministère Ressources naturelles et des forêts	99 987.72
MRC de Mékinac - remb dépenses 2022	749 759.21

Total Baux de villégiature : 850 034.26

Grand total : 1 499 610.82

Parc industriel

Hydro-Québec	15.40
G.B.M. Notaires	1 245.85
Ministre des Finances du Québec	333.00
Sambba	11 836.68

Total Parc industriel : 13 430.93

TNO Mékinac

Icimédias	366.77
Ministère de la Sécurité publique	75 353.00
MRC - remb dépenses 2022	1 425.94

Total TNO : 77 145.71

2^e liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) 887.76

Rémunération des maires 9 758.54

Fournisseurs de biens et services

Desjardins assurances collectives	11 472.25
Hydro-Québec	1 303.44
RREMQ	23 437.67
CTAM	53 617.00
Oze publicité	774.93
Fujitsu Canada	1 241.73
Syndicat régional des employés municipaux du Québec	2 159.91
Visa :	
Déplacement	219.95
Informatique	640.98
Registre foncier	11.00

Abonnement et cotisation	730.12
Pièces et accessoires	57.26
Fournitures de bureau Denis	653.93
Les Éditions communautaires des Chenaux	339.18
Cansel équipement d'arpentage	1 724.62
Xerox Canada Ltée	973.29
GSC Communication	91.98
Petite caisse	537.55

Total Fournisseurs de biens et services: 99 986.79

FLI-FLS

Acceo Fli	180.88
Acceo FLS	148.54
Acceo FLI Covid	127.29

Total FLI-FLS : 456.71

Fonds Régions et Ruralité (FRR) - volet 2

9419-4289 Québec Inc. (GM Modulaire)	7 359.00
Maison M Bussière	10 000.00

Total FRR2 : 17 359.00

Fonds Régions et Ruralité (FRR) - volet 4

Municipalité de Trois-Rives	47 417.00
-----------------------------	-----------

Total FRR4 : 47 417.00

Promotion touristique

Lignée RR2	103.47
------------	--------

Total tourisme : 103.47

Cour municipale

Jean-François Cloutier notaire	451.19
Thomson Reuters	957.60
A.C.G.M.Q.	86.23

Total Cour municipale : 1 495.02

Baux de villégiature

Remb client 0041190423 trop payé	34.78
Fonds des registres	135.00

Total Baux : 169.78

Grand total : 177 634.07

TNO DE MÉKINAC

MRC Mékinac - enfouissement	352.00
-----------------------------	--------

Total TNO : 352.00

Je, soussignée, Nathalie Groleau, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 19 avril 2023.

Nathalie Groleau
Greffière-trésorière

Re 23-04-70

Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 19 avril 2023 totalisant 1 677 244.89 \$ pour la MRC, 13 430.93 \$ pour le parc industriel régional et de 77 497.77 \$ pour les TNO.

5. Correspondance

La greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance suivante :

- Accusé réception du ministère des Transports et de la Mobilité durable, à la suite de la réception de notre résolution 23-01-07 concernant la hausse des coûts du transport collectif et nous mentionne que nos préoccupations seront prises en compte dans le cadre du renouvellement des programmes de financement;
- Ministère des Transports et de la Mobilité durable, nous informe d'une aide financière de 32 015 \$ pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 décembre 2023 dans le cadre du programme d'aide d'urgence au transport collectif;
- Le CIUSSS-MCQ accuse réception de la reddition de compte 2021-2022 pour le projet Mékinac Récolte et nous félicite quant au travail réalisé jusqu'à présent et qu'un montant de 1 545 \$ sera versé prochainement;
- Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation nous informe de l'acceptation de notre demande d'aide financière pour la révision du PDZA pour une somme maximale de 30 755 \$;
- Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs, nous informe des nouvelles exigences réglementaires aux fournisseurs de services en matière de récupération et de valorisation de certains produits;

- L'UMQ nous informe du versement de la compensation financière pour soutenir la mise en œuvre de la Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière et agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles au montant de 6 750 \$ pour l'exercice 2022-2023;
- Résolution CM-03-131-2023 de la MRC de Matawinie concernant le PGMR 2021-2030;
- Résolution 23-03-29-06 de la MRC Vaudreuil-Soulanges concernant le Budget 2023-2024 du Gouvernement du Québec;

Appui MRC Vaudreuil-Soulanges concernant le budget 2023-2024 du Gouvernement du Québec et attentes spécifiées

CONSIDÉRANT la résolution 23-03-29-06 de la MRC Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que les municipalités assument 40 % des services à la population avec moins de 10 % de toute l'assiette fiscale (fédérale, provinciale et municipale) et que les municipalités ont dû investir sans cesse depuis les dernières décennies pour le développement économique sans recevoir de recettes fiscales correspondantes aux compétences accordées;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent assumer les effets de l'inflation représentant au minimum un poids de 12 % à la charge des municipalités depuis le début de la pandémie;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont au premier plan de la lutte aux changements climatiques et doivent y faire face en assumant les coûts associés et nous constatons qu'aucun budget supplémentaire adéquat n'a été accordé aux municipalités dans le dernier budget pour faire face aux changements climatiques ; d'autant plus que c'est une augmentation à court terme de près de 12 % des budgets des municipalités qui devront être prévus pour les contrer;

CONSIDÉRANT que les sociétés de transport collectif ne retrouvent pas leur rentabilité pré-pandémie et qu'un financement structurant doit être mis en place tant que la logique de l'utilisateur-payeur prévaut contrairement aux automobilistes;

CONSIDÉRANT que le Fonds québécois d'initiatives sociales passe de 17 M \$ à 11 M \$ pour toute la province, une diminution de 6 M \$, alors que les programmes répondent aux réels besoins des personnes et familles les plus démunies de notre société;

Re 23-04-71

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer la MRC Vaudreuil-Soulanges dans ses demandes au gouvernement du Québec de :

- Revoir la fiscalité municipale afin de permettre aux villes, municipalités, agglomérations et MRC de diversifier leurs revenus et d'assumer pleinement les nombreuses responsabilités qui leur sont dévolues;
- Prévoir une aide structurante plus grande pour contrer les déficits du transport collectif et les frais engendrés par l'arrivée du REM dans certains secteurs;
- Inscire le parachèvement de l'Autoroute 20 de l'île Perret à Vaudreuil-Dorien au PQI;
- Financer la construction d'un plus grand nombre de logements sociaux et abordables et de refinancer rapidement le FOIS afin de répondre aux besoins des plus démunis;

Dépôt de la correspondance

Re 23-04-72

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphé propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le dépôt de la correspondance.

Confirmation d'embauche pour le poste de technicien en évaluation foncière (résidentiel)

CONSIDÉRANT la résolution 23-02-33 adopté par le conseil des maires de la MRC le 15 février dernier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un technicien en évaluation foncière (résidentiel) pour le service d'évaluation de la MRC;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Re 23-04-73

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires, de confirmer l'embauche de madame Sonia Richard à titre de technicienne en évaluation foncière (résidentiel) pour le service d'évaluation de la MRC de Mékinac et ce, aux conditions déjà établies dans la lettre d'embauche et la convention collective.

Confirmation d'embauche pour le poste de technicien/dessinateur en génie civil

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un technicien/dessinateur en génie civil pour le service d'ingénierie de la MRC;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Re 23-04-74

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires, de confirmer l'embauche de madame Marie-Lyne Lachance à titre de, technicienne/dessinatrice en génie civil pour le service d'ingénierie de la MRC de Mékinac et ce, aux conditions déjà établies dans la lettre d'embauche et dans la convention collective.

Autorisation d'ouverture de poste pour l'embauche d'un candidat à la profession d'ingénieur en génie civil

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie parvient difficilement à répondre à toutes les demandes des municipalités en matière de projets d'infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'un nouvel ingénieur à l'équipe viendrait bonifier l'offre aux municipalités;

Re 23-04-75

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser l'ouverture d'un poste de candidat à la profession d'ingénieur pour le service d'ingénierie de la MRC de Mékinac et de nommer un comité qui aura le mandat de rencontrer les candidats et d'octroyer le poste à la personne répondant aux aptitudes recherchées. Le comité de sélection sera composé de monsieur Carl Jutras, ingénieur, madame Nathalie Groleau, directrice générale, monsieur Louis Filteau, directeur à l'aménagement, monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville et de monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables.

Autorisation d'ouverture de poste pour l'embauche d'un conseiller aux entreprises en communication-marketing

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a signé, en 2021, avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation une convention d'aide financière pour l'embauche de deux ressources afin de bonifier l'offre de services déjà existante sur le territoire de la MRC pour accompagner les entreprises;

CONSIDÉRANT que la conseillère stratégique en entreprise a quitté son emploi;

CONSIDÉRANT que suite à son analyse, le service de développement économique propose l'embauche d'une ressource pour appuyer les entreprises de notre territoire dans leur stratégie de communication et de marketing;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher un conseiller aux entreprises en communication-marketing afin de combler ce besoin;

CONSIDÉRANT qu'un l'appel de candidatures doit être ouvert pour ce poste;

Re 23-04-76

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser l'ouverture d'un poste de conseiller aux entreprises en communication-marketing et de nommer un comité qui aura le mandat de rencontrer les candidats et d'octroyer le poste à la personne répondant aux aptitudes recherchées. Le comité de sélection sera composé de madame Nadia Moreau, directrice du développement économique, madame Nathalie Groleau, directrice générale, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville.

Participation à une formation sur la négociation collective

CONSIDÉRANT que la négociation de la convention vient à échéance en décembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun de participer à une formation à ce sujet;

Re 23-04-77

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser madame Nathalie Groleau à participer à la formation sur la négociation collective les 10 et 11 mai prochain à Québec au coût de 1 322.21\$ taxes incluses et de rembourser les frais inhérents à au déplacement.

6. Fonds Régions Ruralité (FRR) :

6. a) Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC :

6. a) i. Adoption des recommandations du comité technique

CONSIDÉRANT les recommandations du comité technique du FRR – Volet 2, relatives aux investissements dans le cadre de la politique de soutien au développement des projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie du FRR – Volet 2;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 23-04-78

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du comité pour les dossiers suivants, le tout aux conditions établies au protocole d'entente :

Mise en valeur concertée des artistes, artisans et producteurs de Mékinac **FRR-R-23-06**
MRC de Mékinac
35 000 \$

Coordination de la sécurité alimentaire **FRR-R-23-07**
CDC Mékinac
29 696 \$

6. a) ii. Autorisation de signer une entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT 22-25)

CONSIDÉRANT la résolution 23-01-14 de la MRC de Mékinac qui s'engageait à contribuer financièrement à l'Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT);

CONSIDÉRANT Tourisme Mauricie a signé l'EPRTNT 2022-2025 avec le ministère du Tourisme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer un avenant à cette entente;

CONSIDÉRANT que l'avenant prévoit qu'un représentant de la MRC doit être nommé au comité de gestion;

Re 23-04-79

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que la MRC de Mékinac :

- d'autoriser monsieur Bernard Thompson, préfet et madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer l'entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025 (EPRTNT);
- de contribuer financièrement à l'entente pour un montant de 5 250 \$ annuellement, et ce, pendant trois ans. Cette somme provient du Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet 2;
- de nommer madame Nathalie Groleau, représentante de la MRC de Mékinac au sein du comité de gestion de l'EPRTNT.

6. a) iii. Participation financière au projet de Développement Mauricie sur le déploiement d'une stratégie de marketing pour la Mauricie

CONSIDÉRANT que Développement Mauricie a le mandat de la priorité régionale 1 qui est de faire de la Mauricie une région attractive, accueillante et inclusive;

CONSIDÉRANT que Développement Mauricie a réalisé la première phase de cette priorité et qu'il souhaite poursuivre la démarche dans une deuxième phase;

CONSIDÉRANT que la deuxième phase consiste au déploiement d'une stratégie de marketing pour la Mauricie et ses territoires et que le plan de réalisation sera réalisé sur une période de trois ans;

CONSIDÉRANT que Développement Mauricie recevra une contribution financière de 300 000 \$ par année pendant trois ans du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation via le Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet 1;

CONSIDÉRANT que Développement Mauricie demande une participation financière de 36 000 \$ par année pendant trois ans aux six territoires concernés répartis à 35 % en part égale et 65 % selon la population, ce qui représente une somme de 3 153 \$ pour Mékinac;

Re 23-04-80

Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de verser la somme de 3 153 \$ par année pendant trois ans pour la période de 2023 à 2026 et d'autoriser madame Nathalie Groleau à signer tous les documents afférents à ce projet. Les sommes seront prélevées à même le FRR – Volet 2 de la MRC.

6. b) i 1. Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale :
Axe Vitalisation : approbation des recommandations du Comité de vitalisation

CONSIDÉRANT les recommandations du comité vitalisation du FRR – Volet 4, relatives aux investissements dans le cadre de l'entente concernant le Fonds Régions et Ruralité, volet 4 - soutien à la vitalisation (FRR - volet 4) et suivant les règles de fonctionnement du comité établies;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 23-04-81

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du comité de vitalisation pour les dossiers suivants, le tout aux conditions établies au protocole d'entente et d'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Groleau à signer les documents afférent au projet précité au nom de la MRC de Mékinac :

COOP Mékinac – mise à niveau technologique et modernisation des équipements
FRRV4-22-13
Coopérative de solidarité de Mékinac
65 000 \$

Embauche d'une coordination en sécurité alimentaire **FRRV4-23-04**
CDC Mékinac
100 000 \$ Revitalisation des quais du Centre Nautique de Grandes-Piles **FRRV4-23-05**
Centre nautique de Grandes-Piles
100 000 \$

Station 55 **FRRV4-23-07**
Festival Western de St-Tite/MRC de Mékinac
30 000 \$

6. b) i 2. Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale :
Axe Vitalisation : Adoption de la reddition de compte

CONSIDÉRANT que l'article 4.16 de l'entente de vitalisation signée avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation prévoit que la MRC doit produire, adopter, déposer sur son site web et transmettre annuellement au ministère un rapport d'utilisation des sommes;

CONSIDÉRANT le rapport produit par M. Alexis Rheault, coordonnateur à la vitalisation et aux communications;

Re 23-04-82

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'approuver le rapport annuel du Fonds Régions et Ruralité – Volet 4 en date du 31 mars 2023, tel que présenté et de le publier sur le site internet de la MRC.

6. b) ii 1. Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale :
Axe Coopération intermunicipale : Dépôt d'un projet d'un centre d'entraînement pour pompiers

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Grandes-Piles, Hérouxville, Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban, Saint-Adelphe, Saint-Roch-de-Mékinac, Saint-Séverin, Sainte-Thècle, Saint-Tite et Trois-Rives désirent présenter le projet de Centre d'entraînement en sécurité incendie de la MRC de Mékinac dans le cadre de l'aide financière;

Re 23-04-83

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le conseil de la MRC de Mékinac :

- s'engage à participer au projet de Centre d'entraînement en sécurité incendie de la MRC de Mékinac et en assumer une partie des coûts;
- accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- autorise le dépôt du projet dans le cadre du Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds Régions et Ruralité;
- autorise monsieur Bernard Thompson, préfet et madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

6. b) ii 2. Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale :
Axe Coopération intermunicipale : Entente intermunicipale sur la gestion et l'utilisation des appareils régionaux et l'achat d'un équipement de voirie commun

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a fait l'acquisition, par le passé, de huit équipements différents que les municipalités peuvent utiliser sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'encadrer l'utilisation de ces équipements dans une entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT que les dix municipalités de la MRC de Mékinac souhaitent bonifier les équipements disponibles avec une benne chauffante utile à la réparation des nids de poule;

Re 23-04-84

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le conseil de la MRC de Mékinac :

- s'engage à participer au projet d'élaboration d'une entente intermunicipale pour la gestion des équipements régionaux et l'acquisition d'une benne chauffante à asphalte et en assumer une partie des coûts;
- accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- autorise le dépôt du projet dans le cadre du Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds Régions et Ruralité;
- autorise monsieur Bernard Thompson, préfet et madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

12. Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 17 avril 2023, relativement aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FRR – Volet 2 entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 23-04-85

Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

Isabelle Fournier (Rachat des actifs du Pignon bleu)

FRR : 10 000 \$

FLI Relève : 5 000 \$

FLI : 2 500 \$

FLS 2 500 \$

9419-4289 Québec inc. (Benoit Belleville)

FRR : 10 000 \$

FLI : 15 000 \$

FLS 15 000 \$

Yannick Gendron (Grue Yannick Gendron inc. compagnie à être formée)

FRR : 10 000 \$

FLI Relève : 5 000 \$

FLI : 2 500 \$

FLS 2 500 \$

Partenaires du développement de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire en Mauricie (PDAAM): Autorisation de déposer une demande d'aide financière pour un projet agroalimentaire

CONSIDÉRANT le projet mis de l'avant par l'équipe du service de développement économique pour la promotion de produits agroalimentaires et artisanaux des producteurs et artisans de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra de mettre de l'avant plus de 24 entreprises Mékinacoises;

CONSIDÉRANT la participation financière de Desjardins dans ce projet;

Re 23-04-86

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le dépôt d'une aide financière de 15 000 \$ à l'entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2021-2024 et d'autoriser madame Nathalie Groleau à signer les documents relatifs à cette demande.

Autorisation de dépôt d'un dossier de candidature — Reconnaissance à titre de MRC amie des enfants (MAE)

CONSIDÉRANT la volonté manifestée et les démarches entreprises par la MRC Mékinac pour devenir MRC amie des enfants (MAE) et sa volonté de renouveler son accréditation ;

Re 23-04-87

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

- d'autoriser et d'approuver le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature pour l'obtention de de la reconnaissance MRC amie des enfants (MAE) ;
- de confirmer que mesdames Julie Robillard, coordonnatrice au développement socioéconomique et Véronique Perron, coordonnatrice aux loisirs, culture et communications soient les porteurs du dossier MAE pour la MRC de Mékinac;
- d'autoriser madame Nathalie Groleau à signer les documents nécessaires à cette fin.

Achat d'une carte mémoire pour le système téléphonique

CONSIDÉRANT que la carte mémoire actuelle du système téléphonique est saturée;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Trois-Rives souhaite partager le même système téléphonique la MRC et les six autres municipalités;

Re 23-04-88

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de procéder à l'acquisition d'une carte mémoire pour le système téléphonique au montant de 977.50 \$ plus taxes.

Achat d'une licence supplémentaire MegaEval de PG Solutions

CONSIDÉRANT l'embauche d'un nouveau technicien en évaluation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acquiescer une licence supplémentaire pour le service d'évaluation de la MRC;

Re 23-04-89

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que la MRC procède à l'acquisition d'une licence supplémentaire pour le logiciel MegaEval au coût de 8 156 \$ excluant les taxes. Le tout sera pris à même le surplus cumulé de l'évaluation.

Modification du calendrier des séances

CONSIDÉRANT que le 17 mai plusieurs maires ont confirmé leur absence et que le quorum ne sera pas atteint;

Re 23-04-90

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de modifier le calendrier des séances et de déplacer la séance du 17 mai 2023 au 16 mai 2023. Un avis public sera publié à cet effet.

Adoption du rapport annuel du schéma de couverture de risques en incendie

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport d'activités annuel 2022, du schéma de couverture de risques en incendie préparé par monsieur Éric Piché en collaboration avec les représentants des différentes municipalités;

Re 23-04-91

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'approuver le rapport d'activités annuel 2022 du schéma de couverture de risques en incendie, tel que déposé.

Approbation des modifications au plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR)

CONSIDÉRANT que le 18 août 2021, par sa résolution numéro 21-08-157, la MRC de Mékinac a adopté le projet du plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR) 2023-2030 préparé par Énergycycle;

CONSIDÉRANT que dans sa correspondance du 17 janvier dernier, madame Sonia Gagné, présidente-directrice générale de Recyc-Québec nous informait de la non-conformité du projet de plan conjoint de gestion des matières résiduelles révisé d'Énergycycle 2023-2030;

CONSIDÉRANT que Energycycle a soumis une proposition de correction au projet du PCGMR afin de le rendre conforme aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LEQ);

CONSIDÉRANT que la MRC doit approuver la proposition;

Re 23-04-92

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'approuver la proposition de correction au projet du PCGMR 2023-2030 soumis par Energycycle.

Avis de la MRC de Mékinac sur une demande de la municipalité d'Hérouville pour un écocentre

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Hérouville doit renouveler l'autorisation obtenue de la CPTAQ en 2017 pour son écocentre;

CONSIDÉRANT que ce site est situé dans une affectation forestière de type 1 (10ha) et que les usages d'utilité publique sont compatibles selon le schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT que les activités agricoles ne seront pas affectées par la présence de l'écocentre du fait de sa localisation dans un boisé à proximité des étangs d'épuration des eaux usées;

CONSIDÉRANT que les écocentres municipaux visent à répondre au plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Mékinac;

Re 23-04-93

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que la MRC de Mékinac appui la municipalité d'Hérouville dans sa demande de renouvellement d'autorisation à la CPTAQ pour son écocentre.

21 a) b) Avis de conformité de règlements : Règlement de construction numéro 008-UR-2023 et du règlement de démolition numéro 006-UR-2023 de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) les règlements suivants :

- Règlement de construction numéro 008-UR2023;
- Règlement de démolition numéro 006-UR2023;

Re 23-04-94

Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve les règlements suivants :

- Règlement de construction numéro 008-UR2023;
- Règlement de démolition numéro 006-UR2023;

et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

21 c) Avis de conformité de règlements : Règlement de démolition numéro 2023-593 de la municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement suivant :

- Règlement de démolition numéro 2023-593;

Re 23-04-95

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve :

- Le règlement de démolition numéro 2023-593;

et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

21 d) Avis de conformité de règlements : Règlement de démolition numéro 2023-02 de la municipalité de Trois-Rives

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Trois-Rives a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement suivant :

- Règlement de démolition numéro 2023-02;

Re 23-04-96

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve :

- Le règlement de démolition numéro 2023-02;

et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

22. Autorisation de procéder à un appel d'offres pour des travaux de prolongement de chemin dans le parc industriel régional (PIR)

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac doit prolonger les infrastructures de son parc industriel régional (PIR) afin d'y accueillir de nouvelles industries / entreprises;

Re 23-04-97

Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

- De mandater monsieur Carl Jutras, ingénieur du service d'ingénierie de la MRC de Mékinac afin de préparer les plans et devis et d'effectuer la surveillance des travaux pour le prolongement des infrastructures routières du parc industriel régional (PIR) de la MRC de Mékinac;
- De procéder à un appel d'offres pour effectuer lesdits travaux;
- De mandater un laboratoire pour réaliser les tâches de contrôle qualitatif;

23. Prolongement de la réservation d'un terrain dans le parc industriel régional

CONSIDÉRANT la résolution 23-02-37;

CONSIDÉRANT que le groupe de promoteurs demande une prolongation de la réservation de l'emplacement pour la première phase de leur projet;

Re 23-04-98

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de prolonger la réservation du terrain dédié à la phase 1 du projet dans le parc industriel régional pour une période additionnelle de 60 jours.

24. Demande d'aide financière au programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour un pont dans les Territoires non organisés

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac via les TNO est admissible au Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

CONSIDÉRANT que le pont au km 9 du chemin des Bêtes puantes a besoin de travaux majeurs afin d'assurer la sécurité des usagers;

Re 23-04-99

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser monsieur Louis Filteau, directeur de l'aménagement à déposer et à signer une demande d'aide financière dans le cadre du PADF, pour un montant de 50 000 \$ pour la réfection du pont au km 9 du chemin des Bêtes puantes s'élevant à la somme d'environ 82 940 \$.

25. Demande d'aide financière au programme de financement de la restauration des traverses des cours d'eau pour un pont dans les Territoires non organisés

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac via les TNO est admissible au Programme de financement de la restauration des traverses des cours d'eau;

CONSIDÉRANT que le pont au km 9 du chemin des Bêtes puantes a besoin de travaux majeurs afin d'assurer la sécurité des usagers;

Re 23-04-100

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser monsieur Louis Filteau, directeur de l'aménagement à déposer et à signer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de financement de la restauration des traverses des cours d'eau, pour un montant de 75 000 \$ pour la réfection du pont au km 9 du chemin des Bêtes puantes.

26. a) Adoption second projet du règlement 2023-188

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 2018-170 est entré en vigueur le 28 novembre 2018 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les modifications apportées au Règlement provincial sur les établissements d'hébergement touristique et entrée en vigueur en septembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir certaines définitions ainsi que la classification des usages du règlement de zonage pour les adapter à ces modifications législatives;

CONSIDÉRANT que dans ce contexte, il y a lieu d'autoriser les résidences de tourisme générales et principales afin de diversifier l'offre en matière d'hébergement touristique sur les territoires non organisés de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac souhaite encadrer l'implantation de certaines catégories d'établissements d'hébergement touristique sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les compétences municipales C-47.1 confirme que toute municipalité a compétence dans le domaine du développement économique local et de la gestion des nuisances;

CONSIDÉRANT que selon la Loi sur les compétences municipales C-47.1 qu'une municipalité peut prévoir les cas où un permis ou un certificat d'autorisation est requis d'en fixer le nombre s'il y a lieu et d'en prescrire le coût ainsi que les conditions et les modalités de délivrance, de suspension et de révocation;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 15 mars 2023;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé au cours de la même séance;

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique sur le premier projet de règlement a été tenue le 12 avril 2023;

Re 23-04-101

Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le 2^e projet du règlement 2023-188, tel que présenté.

Appui à la municipalité de Grandes-Piles : Réfection de la Marina

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac soutient avec admiration les activités uniques au sein de la MRC;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Grandes-Piles, Hérouxville, Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban, Saint-Adelphe, Saint-Roch-de-Mékinac, Saint-Séverin, Sainte-Thècle, Saint-Tite et Trois-Rives peuvent jouir dans la MRC de Mékinac de la présence et de la notoriété des installations d'une marina majoritairement utilisée par des voiliers et que de surcroît, est la plus imposante entre Québec et Montréal;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est située dans une région touristique du Québec qui attire de nombreux visiteurs chaque année;

CONSIDÉRANT que ces mêmes visiteurs profitent des autres activités nautiques, de visites de restaurants locaux, de boutiques, d'hébergement et de sites touristiques;

CONSIDÉRANT que la marina de Grandes-Piles est structurante pour la région, rayonne à l'extérieur de la MRC de Mékinac, attire de l'affluence en saison estivale et contribue à l'économie de la région;

CONSIDÉRANT que la marina de Grandes-Piles est une attraction majeure, située dans la première municipalité accueillant les usagers de la route 155 dans la MRC de Mékinac, en bordure de la rivière St-Maurice, le long d'une des plus belles routes du Québec;

Re 23-04-102

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que la MRC de Mékinac soutienne la marina de Grandes-Piles dans toutes ses

démarches auprès des divers paliers gouvernementaux et autres organismes afin d'obtenir des subventions pour renouveler ses infrastructures et veiller à la pérennité des installations en place depuis plusieurs années.

Appui à la MRC de Maskinongé : Demande de suspension temporaire de l'octroi de nouveaux titres miniers

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de Maskinongé dans leur demande de suspendre temporairement de l'octroi de nouveaux titres miniers;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour l'exploitation minière découlant de la Stratégie québécoise de développement de la filière batterie et du Plan pour une économie verte 2030 adoptée par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux claims miniers sont apparus sur le territoire de certaines municipalités en Mauricie et que ce nombre risque d'augmenter au courant des prochaines années;

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières semaines, des activités de prospection minière ont lieu sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE ces prospections ont suscité beaucoup d'inquiétude chez les citoyens des territoires concernés;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires de la MRC de Mékinac est préoccupé par cette situation;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité régionale de comté peut délimiter dans son schéma d'aménagement tout territoire incompatible avec l'activité minière au sens de l'article 304.1.1 de la Loi sur les mines;

CONSIDÉRANT QU'à l'intérieur de ces territoires délimités, toute prospection, recherche, exploration et exploitation minière seront soustraites, à compter de la reproduction de ce territoire sur les cartes conservées au bureau du registraire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 304.1.1 de la Loi sur les mines, le ministre peut suspendre temporairement, pour une période de six mois, le droit de désigner sur carte un terrain dont les limites sont indiquées sur des cartes conservées au bureau du registraire;

CONSIDÉRANT QU'une telle suspension peut être renouvelée pour des périodes de six mois;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire, la MRC doit transmettre au MRNF les fichiers de données géométriques des territoires qu'elle proposera à la consultation publique prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en vue de l'adoption du règlement modifiant son schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE cette suspension prend effet, après le dépôt d'un avis au bureau du registraire, à la date indiquée sur l'avis;

CONSIDÉRANT QU'une délimitation de territoires incompatibles avec l'activité minière serait pertinente pour le territoire de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé le 17 février dernier que la ministre Maïté Blanchette Vézina souhaitait réviser l'encadrement minier au Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière a annoncé que les périodes de consultation sur l'encadrement minier se tiendront du 14 avril au 29 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE les thèmes abordés lors de cette consultation seront les suivants :

- L'harmonisation des activités sur le territoire, l'acceptabilité sociale et la prévisibilité de l'activité minière;
- La gouvernance, le régime minier et la façon d'octroyer les claims;
- L'encadrement de l'activité minière pour la protection de l'environnement et de la santé;
- Les retombées des activités minières;

CONSIDÉRANT QU'il serait pertinent de demander une suspension temporaire de l'octroi de nouveaux titres miniers au MRNF sur le territoire de la MRC, et ce, le temps que le projet de loi du gouvernement sur l'encadrement minier entre en vigueur ainsi que les nouvelles orientations gouvernementales en matières d'aménagement, permettant à la MRC d'entamer le travail sur un projet de règlement modifiant son schéma d'aménagement afin de délimiter des territoires incompatibles avec l'activité minière;

Re 23-04-103

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

QUE le conseil de la MRC de Mékinac appui la MRC de Maskinongé dans sa demande à la ministre Maïté Blanchette Vézina de suspendre temporairement, l'octroi de nouveaux titres miniers sur les terrains indiqués par la MRC;

QUE le conseil de la MRC de Mékinac demande également à la ministre Maïté Blanchette Vézina de suspendre temporairement, l'octroi de nouveaux titres miniers sur les secteurs suivants du territoire de la MRC de Mékinac :

- Les périmètres urbains avec une bande de protection de 1 000 mètres autour.
- Les aires de protection des prises d'eau potable municipales et une bande de protection minimale de 1 000 mètres autour du puits de captage.
- Les portions du territoire correspondant aux affectations récréatives identifiées au schéma d'aménagement en vigueur.
- La zone agricole de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

QUE le Conseil de la MRC de Mékinac autorise le Service d'aménagement du territoire de la MRC à déposer, auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), les fichiers de données géométriques des territoires incompatibles avec l'activité minière sur son territoire.

27. Questions de l'assemblée

Neuf personnes sont présentes et questionnent le conseil.

28. Levée de l'assemblée

Re 23-04-104

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de lever la séance.

Préfet

Greffière-trésorière